

Stratégie capital naturel

sycomore
am

« Nous investissons pour développer une économie plus durable et inclusive et générer des impacts positifs sur l'ensemble de nos parties prenantes. Notre mission : *humaniser l'investissement*. »

Au cœur de sa mission, l'ambition de Sycomore AM est de donner du sens aux investissements de ses clients en créant de la valeur durable et partagée. Sycomore AM a la conviction que les entreprises qui offrent des solutions aux grands enjeux environnementaux, sociaux ou sociétaux, sont les entreprises de demain et que seule la création de valeur partagée est gage de performance durable.

Les sujets environnementaux sont pleinement intégrés au périmètre de notre mission. **Nous considérons la nature comme le socle de la résilience du monde vivant et de l'humanité en tant qu'espèce et civilisation. L'environnement désigne l'ensemble des biens communs de la biosphère, des habitats des êtres et organismes vivants, et des services écosystémiques.** Il s'agit du capital naturel, dont jouissent toutes les formes de vie et dont jouiront les générations futures d'être vivants.

En tant qu'investisseur, nos impacts environnementaux sont principalement indirects et proviennent des entités financées par nos actifs sous gestion. Dans un contexte de crise écologique systémique, identifier les solutions existantes pour promouvoir une économie plus respectueuse du vivant et limiter l'exposition de nos portefeuilles d'actifs aux risques environnementaux, est au cœur de notre métier d'investisseur responsable.

Les deux premiers objectifs statutaires de notre mission fournissent un guide à la présente stratégie :

- 1. Mesurer et améliorer la contribution environnementale et sociétale de nos investissements** en assurant transparence et pédagogie pour nos clients
- 2. Poursuivre le développement de notre offre d'investissement socialement responsable** visant à générer des impacts positifs, alliant sens et performance

Notre objectif est ainsi d'accroître la contribution de nos investissements à la transition écologique à horizon 2030.

Pour cela, nous avons trois axes d'action :



ÉVITER – Réduire notre exposition aux entreprises qui présentent des risques environnementaux importants



FLÉCHER – Renforcer les investissements dans les entreprises qui, par leurs produits et services, apportent des solutions pour la transition écologique



ENGAGER – Accompagner les entreprises afin qu'elles améliorent la gestion de leurs impacts et dépendances vis-à-vis de la nature, avec un accent sur les entreprises en transition

L'objet du présent document est de détailler la stratégie de Sycomore AM pour promouvoir le vivant dans ses choix d'investissements. Après avoir posé le cadre scientifique, institutionnel et sociétal dans lequel nous plaçons notre action, et qui rend toujours plus impérieux la prise en compte de nos interdépendances dans les choix d'entreprises que nous souhaitons financer et accompagner, nous suivons les éléments clefs des recommandations de la TNFD, inspirés de ceux de la TCFD et présentons : notre stratégie, la gestion des risques environnementaux, les métriques et objectifs que nous nous fixons et la gouvernance des sujets environnementaux. Notre approche sur les enjeux environnementaux est :



Multi-enjeux : elle intègre les sujets liés à la biodiversité, aux ressources et au climat



Complète : elle est réalisée en analyse cycle de vie



Scientifique : elle repose sur un cadre scientifique établi



Intégrée : elle fait partie de l'analyse fondamentale de toutes les entreprises de notre univers d'investissement



Collaborative : elle fait intervenir d'autres parties prenantes, tant dans le développement d'indicateurs que dans les engagements que nous menons auprès des entreprises



Transparente : sur les méthodologies de mesure environnementale ainsi que sur nos résultats

Notre stratégie Capital Naturel est au cœur de nos évolutions internes et de notre stratégie d'investissement. Publique, il s'agit d'un support de dialogue avec l'ensemble de nos parties prenantes : collaborateurs, fournisseurs, institutions, associations, actionnaires, clients et entreprises de notre univers d'investissement.

Enfin, nous partageons nos savoir-faire et convictions avec l'ensemble de notre écosystème, notamment auprès des régulateurs et de nos pairs dans le cadre de réflexions de place sur la prise en compte des enjeux environnementaux par les acteurs financiers, ainsi qu'avec des étudiants à l'occasion d'interventions en écoles et facultés et de stages.



Sommaire

1

Cadres de référence

- Cadre scientifique
page 5
- Cadre institutionnel
page 7
- Cadre sociétal
page 8



2

Notre stratégie

- Responsabilité environnementale et double matérialité : notre objectif
page 10
- Une approche environnementale multi-enjeux
page 11
- La Net Environmental Contribution (NEC) : notre boussole environnementale
page 12
- Trois axes stratégiques
page 16

3

Gestion des risques

- Intégration des risques de durabilité en matière d'environnement à nos analyses fondamentales
page 18
- Évaluation des principaux risques environnementaux pour tous nos investissements
page 19

4

Mesures & cibles à horizon 2030

- Notre cible NEC à horizon 2030
page 20
- Notre boîte à outils climat
page 21
- Notre boîte à outils biodiversité
page 22



5

Notre gouvernance

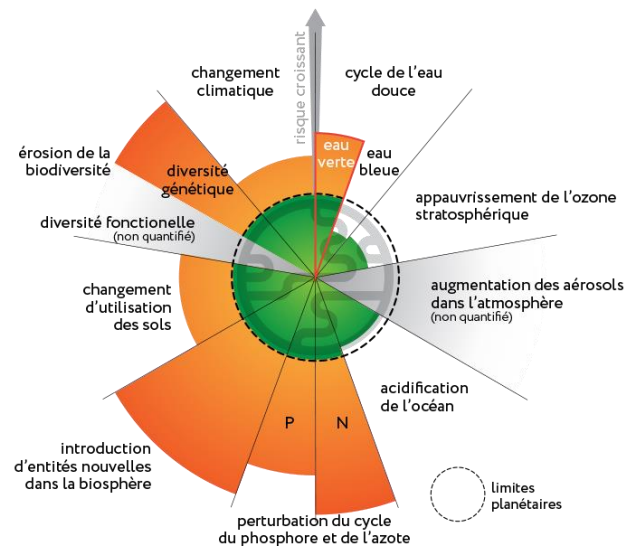
- Organisation
page 23
- Moyens humains et formations
page 23
- Engagements dans les initiatives de place
page 24
- Transparence vis-à-vis de nos parties prenantes
page 25

1 Cadres de référence

1-1 Cadre scientifique

Le cadre scientifique de référence adopté est fondé sur :

- **Le Rapport du Club de Rome**¹, qui démontre l'impossibilité physique d'une croissance infinie dans un monde fini, travaux remis à jour plusieurs fois depuis leur parution en 1972 ;
- **L'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire**², basée sur des travaux menés de 2001 à 2005 et qui conclut qu'en cinquante ans, l'humain a généré des modifications au niveau des écosystèmes de manière plus rapide et plus intensive que sur aucune autre période comparable de l'histoire de l'humanité, en grande partie pour satisfaire une demande à croissance rapide en matière de nourriture, d'eau douce, de bois, de fibres et d'énergie ;
- **Les travaux sur les Limites Planétaires**, publiés en 2009, puis actualisés en 2015 et en 2022³, au nombre de 9 et dont 6 sont désormais dépassées :



- Les travaux de la **Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques (IPBES)**, créée en 2012;

L'IPBES

Dans son Rapport d'évaluation mondiale sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques publié en 2019⁵, l'IPBES a identifié les **cinq moteurs directs de la perte de biodiversité** comme étant :

1. **le changement d'affectation des sols**, y compris la conversion de la couverture terrestre (par exemple, la déforestation) ;
2. **le changement climatique** ;
3. **les pollutions** ;
4. **l'utilisation et l'exploitation des ressources naturelles** ;
5. **les espèces invasives**.

- Les études environnementales comparatives indépendantes publiées par des chercheurs, des institutions publiques ou des ONG ;
- Les travaux du **Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC)** créé en 1988, et notamment ses derniers rapports, voir page suivante.

¹ *The limits to growth*, D. Meadows, J. Meadows, J. Randers and B. Williams W. III, 1972 [accès]

² Rapports de synthèse du Millenium Ecosystem Assessment

³ Travaux du Stockholm Resilience Centre sur les limites planétaires et qui détaillent les deux nouvelles limites franchies en 2022, celle du **cycle de l'eau douce** (ou eau verte) et celle des **polluants chimiques** (ou entités nouvelles dans la biosphère)

⁴ Publications du GIEC [accès]

⁵ Travaux de l'IPBES et notamment, IPBES (2019): Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services [accès]

Les scénarios climatiques

Les travaux du **GIEC** ont permis de développer plusieurs scénarios climatiques, basés sur des trajectoires d'émissions et de concentration de gaz à effet de serre, aboutissant à des probabilités de hausse de la température mondiale :

- les **4 Representative Concentration Pathways (RCPs)** du 5^e rapport de 2014, nommés selon le forçage radiatif d'origine humaine correspondant en 2100 en W/m² : RCP 2.6, 4.5, 6.0 et 8.5⁶ ;
- les **5 Shared Socioeconomic Pathways (SSPs)** du 6^e rapport de 2021, du SSP1-1.9 (*Sustainability, Taking the Green Road*) au SSP5-8.5 (*Fossil-fueled Development, Taking the Highway*)⁷.

Il a également présenté quatre scénarios normatifs dans le *Special Report on Global Warming of 1.5°C* (SR-1.5, 2018)⁸. Chaque scénario (de P1 à P4) présente une trajectoire différente de décarbonation visant à limiter l'élévation de la température moyenne à 1,5°C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle.

De même, l'**Agence Internationale de l'Énergie** (AIE) a travaillé sur des scénarios examinant différentes trajectoires en fonction de perspectives technologiques variées en matière d'énergie⁹. Enfin, l'**ADEME** a présenté en 2021 4 scénarios « types » présentant de manière volontairement contrastée des options économiques, techniques et de société pour atteindre la neutralité carbone en France en 2050¹⁰.

Ces travaux prospectifs nous aident à nous projeter dans ce que pourra être le monde en 2050 et, en cela, doivent faciliter le passage à l'action. L'utilisation d'un scénario climatique dit « de référence » est recommandée pour guider l'action des investisseurs et aider à mesurer les risques climatiques de nos investissements.

C'est ainsi que nous avons utilisé le cadre de **Science-Based Target Initiative**¹¹ (SBTi) en tant que société de gestion, avec la validation de **notre cible +1,5°C en 2022**, et que nous intégrons ce type d'approche dans notre « [boîte à outil climat](#) » pour l'analyse des investissements. Enfin, si ces scénarios sont utiles pour cadrer l'évolution potentielle du mix technologique sur certains secteurs d'activités, tels que la production d'électricité, de ciment, d'acier ou d'automobiles, qui correspondent à une petite partie de l'économie réelle, ils restent difficilement actionnables pour guider nos stratégies d'investissement au global.

⁶ Résumé à l'attention des décideurs du rapport sur les changements climatiques de 2014 [\[accès\]](#)

⁷ Trois rapports AR6 [\[accès\]](#) et analyse « D'où viennent les cinq nouveaux scénarios du GIEC ? », C. VAILLES, I4CE [\[accès\]](#)

⁸ Synthèse du rapport spécial du GIEC sur les conséquences du réchauffement climatique de 1,5°C [\[accès\]](#)

⁹ Scenario trajectories and temperature outcomes - World Energy Outlook 2021 - Analysis - IEA [\[accès\]](#)

¹⁰ Transition(s) 2050 - Choisir maintenir, agir pour le climat - ADEME, 2021 [\[accès\]](#)

Neutralité et compensation

Le concept de neutralité ou de « Net Zéro », souvent utilisé en matière climatique ou carbone, n'a pas de définition partagée et présente de nombreuses limites. Nous suivons les 10 principes de la *Net Zero Initiative* et les recommandations de l'ADEME sur la neutralité carbone¹². Nous considérons notamment que :

- Une entreprise ne peut pas être neutre en carbone, mais peut uniquement contribuer à l'objectif de neutralité carbone mondiale ;
- Les financements de projets bas carbone en dehors de la chaîne de valeur de l'entreprise ne peuvent venir compenser les émissions opérationnelles de l'entreprise en les « annulant » dans une comptabilité carbone.

Ainsi, nous n'utilisons pas le concept de neutralité carbone en tant que société de gestion et ne pratiquons par la compensation, à laquelle nous préférons le partage concret et immédiat de la valeur économique, créée avec nos parties prenantes.

C'est dans cet esprit que nous finançons la Fondation Sycomore, et que nous avons adhéré en 2022 au 1% pour la planète pour les fonds de la gamme Eco Solutions, qui allouent désormais 1% de leur chiffre d'affaires net aux associations référencées par l'association.



¹¹ L'initiative SBTi a été lancée en juin 2015. Il s'agit d'un projet conjoint du Carbon Disclosure Project (CDP), du Global Compact des Nations Unies, du World Resources Institute (WRI) et du World Wildlife Fund (WWF). Pour plus d'informations, cf. Foundations of Science-based Target Setting, 2019 [\[accès\]](#)

¹² Référentiel de la Net Zero Initiative [\[accès\]](#) et l'avis de l'ADEME sur la neutralité carbone [\[accès\]](#)

Cadres de référence

1-2 Cadre institutionnel

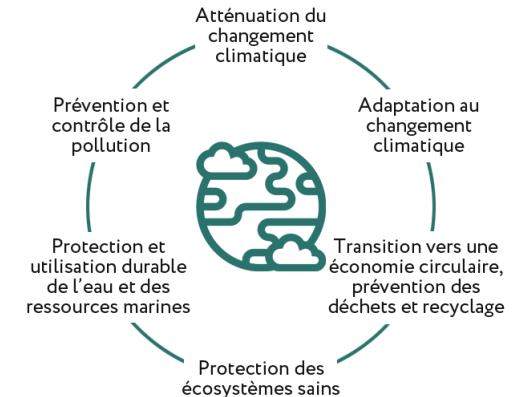
Ce cadre scientifique est complété par des cadres institutionnels d'origine politique, diplomatique ou réglementaire. En France, la publication du décret d'application de **l'article 29 de la loi énergie-climat**¹³ en 2021 confirme l'ambition de la France en matière de finance durable, dans la continuité de l'article 173-VI de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015. Il complète le droit européen en rendant obligatoire :

- l'intégration des facteurs ESG dans la gestion des risques, de gouvernance et d'accompagnement de la transition des acteurs de marché ;
- la définition d'une stratégie d'alignement climatique vis-à-vis des objectifs de température de l'**Accord de Paris de 2015** ;
- la définition d'une stratégie d'alignement biodiversité vis-à-vis des objectifs internationaux de préservation de la biodiversité définis par la **Convention sur la Diversité Biologique de 1992, enrichie par les objectifs d'Aichi de 2010 et par le Cadre Mondial pour la Biodiversité adopté lors de la COP15 à Montréal en 2022.**

Dans l'ordre chronologique et sans ambition d'exhaustivité, voici les **principaux cadres structurant notre réflexion** :

- En **2015**, l'ONU adopte **17 Objectifs du Développement Durable (ODD)**. La réalisation de plusieurs ODD s'appuie directement sur la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, notamment les objectifs relatifs à l'eau et l'assainissement, à l'action climatique, à la vie aquatique et terrestre (ODD 6,13,14,15). La nature joue également un rôle important dans la réalisation des ODD liés à la pauvreté, à la faim, à la santé et au bien-être, ainsi qu'aux villes durables (ODD 1,2,3,11) ;
- En **2017**, la **Taskforce on Climate-related Financial Disclosures**¹⁴ (TCFD) publie ses recommandations concernant les informations relatives au climat que les entreprises devraient partager pour aider les investisseurs à prendre les bonnes décisions financières ;

- En **2018**, la Commission Européenne dévoile son **Plan d'Action pour la Finance Durable**, dont la pierre angulaire est la Taxonomie européenne, qui définit dès 2020 des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux >



- En **2022**, la **Taskforce on Nature-related Financial Disclosures** (TNFD) a proposé un premier référentiel¹⁵ pour aider les organisations à élaborer et fournir un cadre de gestion et de transparence sur les risques et opportunités liés à la nature (processus LEAP)¹⁶.

La **TNFD** définit la nature comme la construction de quatre domaines – la **Terre**, l'**Océan**, l'**Eau douce** et l'**Atmosphère**. Ceux-ci fournissent un point d'entrée pour comprendre :

- Les dépendances d'une entreprise vis-à-vis de services écosystémiques pour le fonctionnement de ses processus opérationnels ;
- Les impacts de l'organisation sur les actifs environnementaux et les services écosystémiques, qui peuvent être positifs ou négatifs.

¹³ Décret d'application de l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat [accès]

¹⁴ Rapport final comprenant les recommandations de la TCFD, 2017 [accès]

¹⁵ Cadre non finalisé de reporting et gestion des risques relatifs à la nature, TNFD [accès]

¹⁶ La TNFD propose une méthodologie en 4 étapes : LEAP pour Locate (situer), Evaluate (évaluer), Assess (estimer) et Prepare (préparer). Cette analyse oriente toutes les entreprises et institutions financières dans l'évaluation des impacts, dépendances, risques et opportunités relatifs à la biodiversité et la nature.

Cadres de référence

► 1-3 Cadre sociétal

Ces éléments scientifiques et institutionnels sont complétés par une demande citoyenne inédite de réponses aux préoccupations environnementales¹⁷ qui forme un cadre sociétal à notre action d'investisseur.

Cette demande repose sur la prise de conscience de la dégradation de la nature et des services qu'elle fournit pour les activités humaines, avec le déploiement d'une pensée qui vise à requestionner notre appréhension même du terme d'environnement, et notre positionnement vis-à-vis de la nature¹⁸.

Elle repose également sur l'urgence de trouver des solutions pour l'ensemble du vivant, en pensant une **Transition Juste** dans laquelle les évolutions générées par la transition écologique ne se font pas au détriment de la justice sociale.



Transition écologique, transition juste

La transition écologique est définie comme « la nécessité pour nos économies de rendre leur évolution compatible avec les ressources finies de la planète et le maintien des régulations naturelles indispensables à la vie telles que le climat ou le fonctionnement des écosystèmes. Elle recouvre tout processus de transformation de l'économie visant à maintenir ces ressources et régulations en-deçà de seuils critiques pour la viabilité de nos sociétés »¹⁹.

Le terme d'« **entreprises en transition** », largement usité, désigne donc les entreprises dont les modèles économiques doivent évoluer au regard des ambitions de la transition écologique, en s'engageant par exemple dans une maîtrise de leurs dépenses énergétiques, une démarche de production moins polluante ou encore en revoyant leur offre de produits et services. Cela revêt une dimension dynamique et prospective que nous apprécions au sein du pilier Environnement de l'analyse **SPICE** grâce au critère « Trajectoire et alignement », tel que détaillé dans la partie « [Gestion des risques](#) » du présent document.

Enfin, l'impératif de Transition Juste, qui figure dans le préambule de l'Accord de Paris de décembre 2015, recouvre la nécessité de mettre en œuvre **une transition écologique socialement juste et qui ne se traduise pas par l'augmentation des inégalités**. Par exemple, en matière d'emploi, la réorientation écologique de l'économie implique une mutation profonde des filières d'activités et des compétences professionnelles, à la fois en ouvrant de nouveaux marchés d'avenir, mais également en entraînant la disparition de certains métiers. Cet enjeu est clé pour l'action publique et il l'est tout autant dans nos actions de financement et d'engagement auprès des entreprises des secteurs concernés.

¹⁷ Mémo sur la classe nouvelle écologique, de Bruno Latour et Nicolaj Schultz, 2022

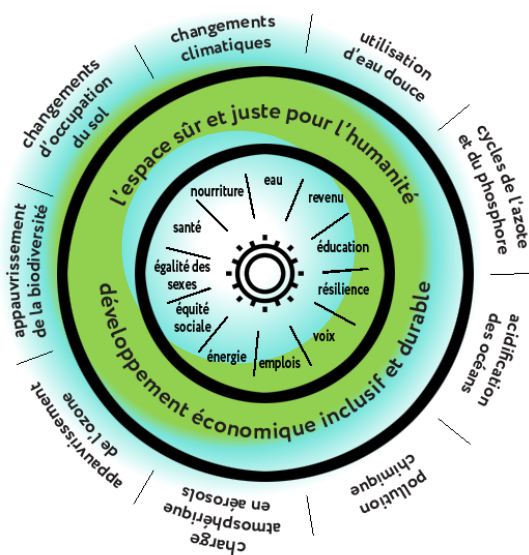
¹⁸ Manières d'être vivant, de Baptiste Morizot, dans lequel il pointe l'impasse dans laquelle notre conception historique occidentale d'une nature chosifiée, réserve de ressources gratuites, extérieure à l'humain, est erronée et handicapante pour construire le monde de demain

¹⁹ Livre blanc sur le financement de la transition écologique, Direction générale du Trésor, 2013 [[accès](#)]

Cadres de référence

1-3 Cadre sociétal

Cette préoccupation de justice sociale est relayée dans le monde économique par certaines écoles de pensée, à l'instar de celle de l'économiste **Kate Raworth** qui, dans son ouvrage *La théorie du Donut* (2018), propose de reprogrammer la pensée économique autour de 7 principes, en commençant par le but : passer de la croissance du PIB au pilotage dans l'espace sûr et juste du « donut », entre le plafond des limites planétaires et le plancher des limites de la justice sociale.



Si la présente stratégie se concentre sur les enjeux environnementaux, les enjeux sociétaux sont également au cœur de notre mission d'investisseur responsable : notre approche du capital sociétal et notre méthodologie d'analyse de la contribution sociétale d'une entreprise sont détaillées dans notre **Stratégie Capital Sociétal**.

Nous observons le déploiement de ces nouveaux cadres de référence scientifiques, institutionnels et sociétaux aux niveaux mondial, européen, national et local, se matérialisant par une vague croissante de pressions sociétales et d'obligations légales.

En bref, **une économie au service d'une société tournée vers la durabilité environnementale est aussi indispensable qu'inévitable et urgente**. Ce basculement vers une économie moins prédatrice est en marche dans le monde entier sous des formes variées et à des rythmes très différents, générant de nouveaux risques et de nouvelles opportunités.

Dans ce contexte, identifier les solutions existantes ainsi que les entreprises en transition, mesurer les impacts environnementaux négatifs et les risques associés, aussi bien que les impacts positifs et les opportunités induites, constituent des tâches critiques de notre métier de gestionnaire d'actifs.

Le cadre ayant été posé, nous présentons ensuite notre stratégie, la gestion des risques environnementaux, les métriques et objectifs que nous nous fixons et la gouvernance des sujets environnementaux.

2 Notre stratégie

2-1 Responsabilité environnementale et double matérialité : notre objectif

Notre responsabilité environnementale concerne à la fois les impacts de notre activité en tant qu'entreprise, comme nos locaux, les achats de services, de produits et d'énergie, nos déplacements et l'épargne salariale de nos employés, et les impacts de nos investissements. Ces derniers constituant, en ordre de grandeur, les principaux impacts associés à notre métier de gestion d'actifs, c'est sur ceux-là que se concentre la présente stratégie.

Nos activités d'investissement sont concernées par les enjeux environnementaux à double titre et selon le principe de double matérialité :

 **Les entreprises dans lesquelles nous investissons font face à de nouveaux risques liés aux bouleversements environnementaux** : le risque de transition, comme par exemple l'impact de l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations sur le marché du carbone, et les risques physiques qui peuvent naître d'une catastrophe naturelle touchant un actif de l'entreprise ou, plus fondamentalement, de sa dépendance vis-à-vis d'un service écosystémique qui ne pourrait plus être fourni ;

 **À l'inverse, la gestion de portefeuille a également un impact sur l'environnement**, à travers, par exemple, le choix de financer ou non des projets fossiles, ou de favoriser des entreprises dont les produits et services contribuent à la transition écologique.

Notre stratégie vise à adresser ces deux dimensions. Elle repose sur un objectif, une approche multi-enjeux et trois axes pour l'atteindre.

Notre objectif : accroître la contribution de nos investissements à la transition écologique à horizon 2030

Notre stratégie

2-2 Une approche environnementale multi-enjeux

Notre stratégie se fonde sur une **approche environnementale multi-enjeux** qui couvre l'**ensemble des principaux impacts environnementaux** que sont le **climat**, la **biodiversité** et les **ressources**, sans les hiérarchiser à priori.

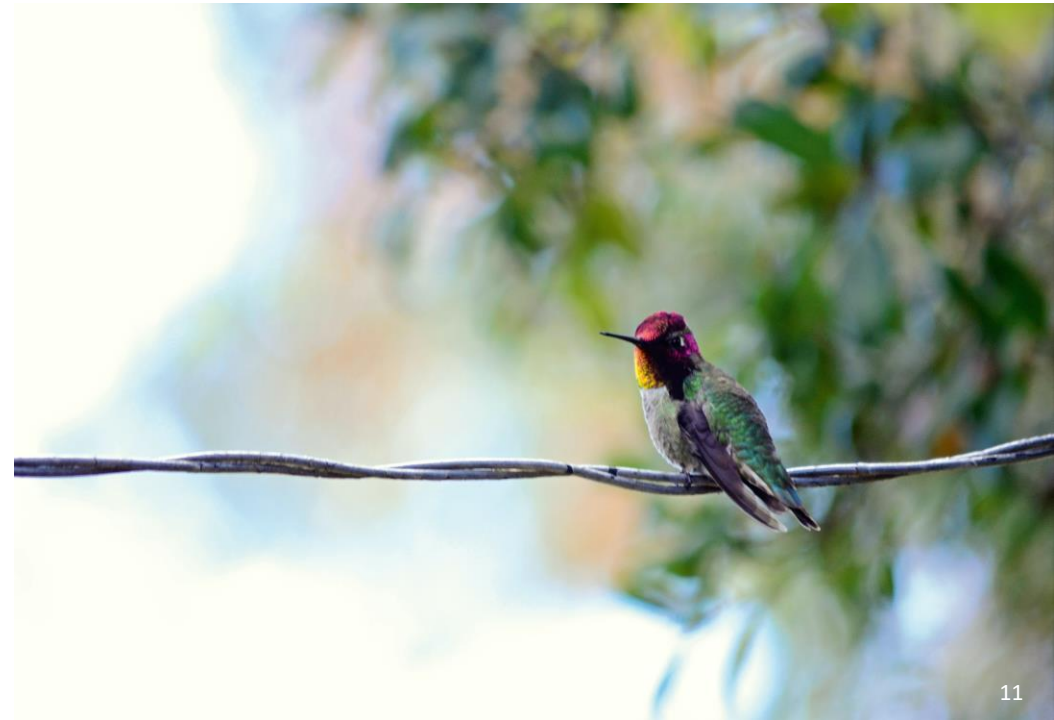


La prise en compte simultanée des dimensions climat et biodiversité dans notre stratégie (détaillée dans la partie « [Gestion des risques](#) » et dans la partie « [Indicateurs et objectifs](#) ») nous permet de traiter du lien climat-nature (*climate-nature nexus*, en anglais) pointé par la TNFD. Elle est au cœur de notre stratégie environnementale depuis sa genèse en 2015 et se justifie par les faits suivants :

- Les impacts sont souvent **interdépendants**. Par exemple, la déforestation, et plus largement la dégradation des habitats, amplifient le changement climatique, et vice versa ;
- Chaque polluant a très souvent de **multiples impacts**. Par exemple, le dioxyde de soufre, SO₂, est un gaz incolore toxique à inhaler et provoque l'acidification des pluies ;
- De nombreux travaux soulignent la **dimension systémique** des différentes formes d'atteintes à l'environnement, les différentes limites planétaires, l'usage des sols, la cryosphère, les océans et le climat étant fortement reliés ;
- Chaque solution ou réponse à une problématique environnementale isolée n'est **jamais exempte d'effets collatéraux** et son adoption peut aboutir à des transferts de pollution. À titre d'illustration, les motorisations diesel représentent une amélioration vis-à-vis du changement climatique, car elles permettent d'émettre 10 à 20% de moins de CO₂ par km parcouru qu'une motorisation essence, mais elles produisent plus de NOx et de particules fines, nuisant à la qualité de l'air, en particulier en zone urbaine.

Au-delà, notre stratégie repose également sur :

- Une approche sur l'**ensemble de la chaîne de valeur** de l'activité de l'entreprise, de l'amont à l'aval, incluant donc le scope 3 jusqu'à l'usage final des produits et services proposés, et intégrant leurs impacts négatifs et positifs, comme l'énergie économisée, les émissions évitées ou les tonnes recyclées ;
- Une approche focalisée sur les **principaux impacts significatifs**, soucieuse des ordres de grandeur, et sans prétention de précision fine, inaccessible de par la complexité des objets étudiés et du manque de transparence ou de quantification de la part des entreprises.



Notre stratégie

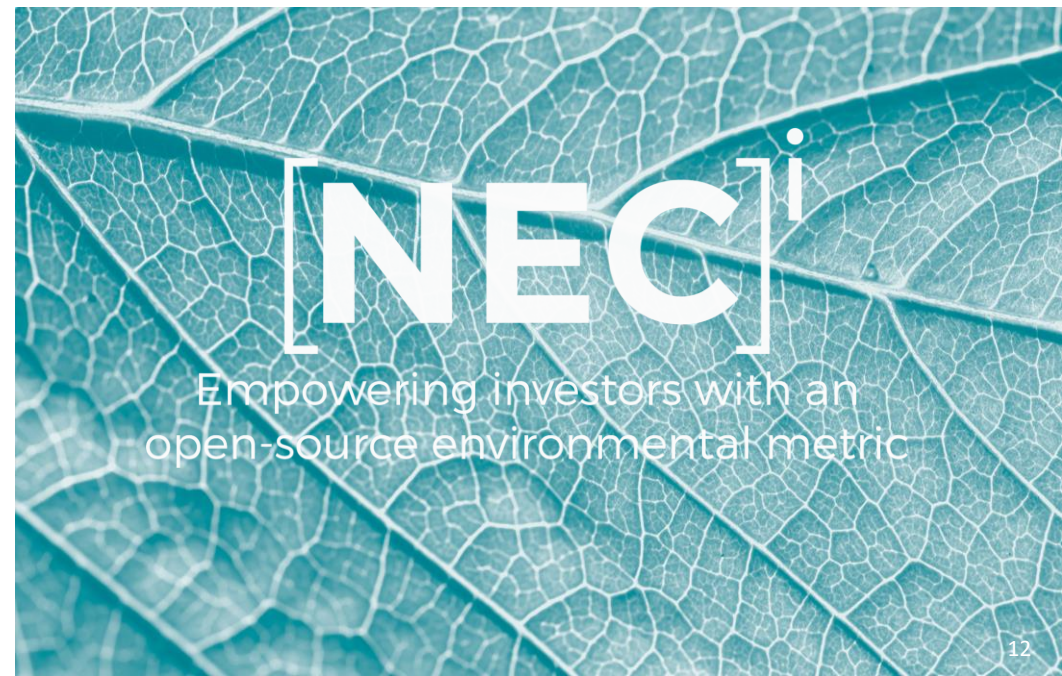
🔗 2-3 La Net Environmental Contribution (NEC) : notre boussole environnementale

Ce qui n'est pas mesuré n'est pas géré. C'est pour cette raison que nous avons été à l'origine de la création de la NEC, un indicateur environnemental multi-enjeux, dès 2015. Après 4 ans de Recherche et Développement et de tests de déploiement de la version β , nous avons rendu publique la NEC dans sa version 1.0.

Notre conviction est que, face à l'urgence environnementale et climatique, la **coopération et la transparence ne sont plus des options, mais des impératifs**. C'est pour cela que nous avons créé la NEC Initiative, structure indépendante dont Sycomore AM demeure actionnaire majoritaire : une plateforme collaborative open-source, ouverte à toutes les parties prenantes du secteur financier – investisseurs, émetteurs, banques, assureurs, fournisseurs de données et de services financiers, institutions, ONG, académiques et organisations professionnelles. Entreprise à mission dès sa création en 2021, elle fournit un accès public et gratuit à la méthodologie et aux publications, via www.nec-initiative.org.

La NEC mesure le degré de contribution d'une activité économique à la transition écologique²⁰. Scientifique, elle est basée sur des unités physiques de pollutions générées et/ou évitées rapportées aux unités physiques de fonctions desservies, comme le kWh d'énergie fournie, le km parcouru ou la tonne produite. Elle intègre non seulement l'enjeu climatique, mais aussi les principales autres pressions exercées sur la biodiversité. Elle adopte une approche en cycle de vie, en agrégeant les principaux impacts environnementaux le long des chaînes de valeur. Le résultat s'exprime par un score unique sur une échelle normée de -100% à +100%, applicable à tous les métiers et à toutes les classes d'actifs, permettant son agrégation dans les portefeuilles et les indices.

La NEC est structurée autour de 9 catégories d'impacts issues des méthodologies d'analyse de cycle de vie. En 2022, une analyse a été menée pour traduire les correspondances entre ces catégories d'impacts et les autres cadres scientifiques évoqués précédemment : les 5 principales pressions sur la biodiversité établies par l'IPBES, les 9 limites planétaires, les 6 objectifs environnementaux du plan de l'UE pour la finance et les 4 domaines définis par la TNFD. Le tableau de correspondance est présenté ci-après. Cette analyse montre que la **NEC couvre la plupart des principaux enjeux connus et répertoriés que l'on peut résumer par le tryptique climat, biodiversité, ressources**. Notons que l'impact des espèces invasives reste un angle mort de la plupart des méthodes et travaux de modélisations existants, aussi bien pour la NEC que pour les empreintes biodiversité.



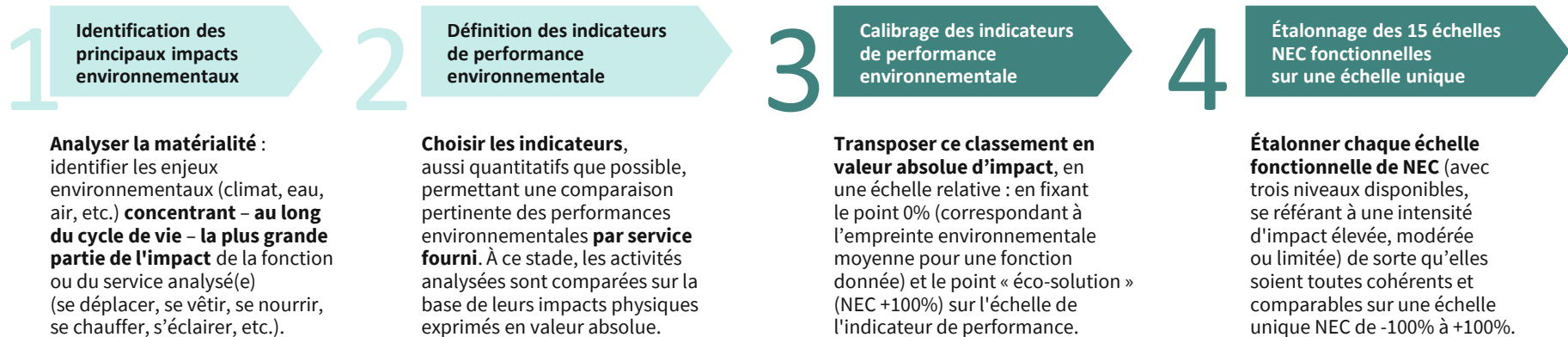
²⁰ La NEC est référencée comme mesure de performance environnementale relative par deux études du WWF de 2019 [accès] et 2021 [accès], une étude de l'Institut Louis Bachelier de 2020 [accès] et un article publié dans le Journal of Cleaner Production en 2021 [accès]

Notre stratégie

2-3 La Net Environmental Contribution (NEC) : notre boussole environnementale

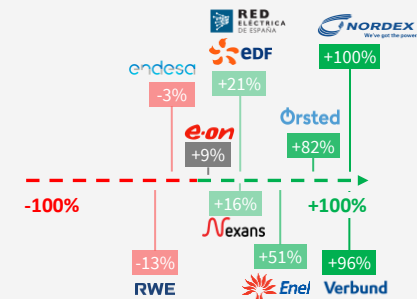
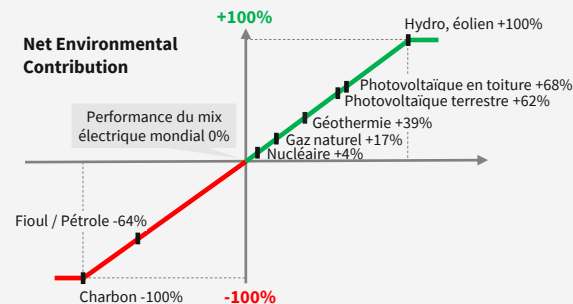
Une construction méthodologique en 4 étapes

- 2 étapes de modélisation menant à une classification des activités, en fonction de leurs impacts, en valeur absolue
 - 2 étapes de calibration conduisant à une échelle NEC unique en valeur relative (-100% / +100%)
- Les étapes 1, 2 et 3 sont répétées pour chacun des 15 référentiels fonctionnels.



EXEMPLE DU RÉFÉRENTIEL « ÉLECTRICITÉ »

50%	Climat	----->	g CO ₂ e/kWh
25%	Biodiversité	----->	Biodiversity pts/kWh*
25%	Déchets	----->	Waste pts/kWh*



Source : Net Environmental Contribution 1.0 handbook, 2019 [accès].

*Indicateurs d'Ecoinvent Impact2002+ et "Ecological Scarcity" version 3, mesurant respectivement, pour les technologies de production d'électricité, les impacts suivants : occupation des sols, toxicité aquatique, acidification et nitrification terrestres, écotoxicité terrestre ; déchets radioactifs et non radioactifs

Table de correspondance

entre enjeux environnementaux répertoriés dans les principaux référentiels internationaux et catégories d'impact sous-jacentes de la NEC, Net Environmental Contribution.



Net Environmental Contribution, NEC, depuis 2018	Intergovernmental Science-policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, IPBES, depuis 2012	9 Limites Planétaires, depuis 2009	Taskforce for Nature-related Financial Disclosures, TNFD, depuis 2021		Plan d'Action pour la Finance Durable de l'Union Européenne, depuis 2018
9 enjeux environnementaux	Principaux facteurs de perte de biodiversité, 2019	9 limites dont 6 dépassées (au moins partiellement*) et 1 non-quantifiée (n-q), 2022	Facteurs mesurables d'impact, 2022	4 domaines, 2022	6 objectifs environnementaux de la taxonomie verte
Changement climatique	Changement climatique	Changement climatique* et acidification des océans	Emissions de gaz à effet de serre	Atmosphère	Atténuation du changement climatique ; adaptation au changement climatique
Utilisation des ressources énergétiques	Exploitation des ressources	Effets indirects sur plusieurs limites planétaires	Ressources énergétiques	Terre, eau douce et océan	Atténuation du changement climatique ; transition vers une économie circulaire
Détérioration de la qualité de l'air	Pollution	Augmentation des aérosols atmosphériques (n-q) ; appauvrissement de la couche d'ozone ; introduction d'entités nouvelles dans la biosphère*	Polluants de l'air, hors gaz à effet de serre	Atmosphère	Prévention et contrôle de la pollution
Utilisation de l'eau	Exploitation des ressources	Cycle de l'eau douce*	Utilisation de l'eau douce	Eau douce et océan	Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines
Pollution de l'eau	Pollution	Perturbation du cycle de l'azote et du phosphore* ; introduction d'entités nouvelles dans la biosphère*	Polluants de l'eau	Eau douce et océan	Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines ; prévention et contrôle de la pollution
Pollution du sol	Pollution	Perte d'intégrité de la biosphère* ; introduction d'entités nouvelles dans la biosphère*	Polluants des sols	Terre	Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes ; prévention et contrôle de la pollution
Utilisation des terres (principalement, et aussi des milieux aquatiques et marins)	Changement d'affectation des sols et des milieux aquatiques et marins	Changement d'utilisation des sols* et perte d'intégrité de la biosphère*	Utilisation des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins	Terre, eau douce et océan	Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes
Utilisation des ressources non-énergétiques	Exploitation des ressources	Perturbation du cycle de l'azote et du phosphore*	Ressources non-énergétiques	Terre, eau douce et océan	Transition vers une économie circulaire
Déchets	Pollution	Introduction d'entités nouvelles dans la biosphère*	Déchets terrestres	Terre, eau douce et océan	Transition vers une économie circulaire
Non-couvert : espèces invasives	Espèces invasives et autres	Perte d'intégrité de la biosphère*	Altérations et perturbations des écosystèmes	Eau douce, terre et océan	Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Dépasser l'empreinte carbone

Nous avons été à l'origine du développement de la NEC depuis 2015 car **nous n'utilisons pas l'empreinte carbone agrégée des entreprises pour guider nos investissements**. Nous la prenons en compte dans nos analyses et regardons son évolution dans le temps ainsi que les objectifs de réduction que se fixent les entreprises. Néanmoins, la division des émissions de gaz à effet de serre (GES) connues, empreinte carbone absolue, par un diviseur économique (chiffre d'affaires ou valeur d'entreprise, par exemple) aboutie à des ratios économiques dont les biais sont aujourd'hui clairement identifiés.

Ainsi, dans l'exemple ci-contre, les indicateurs « carbone » classiques nous indiquent de préférer Ferrari et Zalando plutôt qu'Alstom et Veolia, faisant fi des émissions de GES liés à la phase d'usage ou scope 3 aval (80% des émissions de GES des constructeurs automobiles), du traitement des déchets en fin de vie (sujet central pour la *fast-fashion*) et autres sujets environnementaux.

Surtout, ils ne permettent pas d'appréhender l'usage final : produire de nouvelles voitures individuelles ou des locomotives pour les trains ? Produire davantage de vêtements ou fournir des services de traitements de l'eau et des déchets ? La NEC, grâce à son approche en cycle de vie, multi-enjeux et axée sur la fonctionnalité, nous permet d'appréhender ces sujets.

Outre le fait que ces indicateurs sont **aveugles par construction sur tous les enjeux hors-carbone**, ces ratios sont donc insuffisants pour faire des choix d'investissements qui offrent des solutions d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique.

				
Empreinte Carbone Tonnes eq.CO ₂ /an/M€ VE	29	90	127	713
Intensité Carbone Tons eq.CO ₂ /an/M€ investis	292	78	173	1118
NEC	-100%	-27%	+100%	+42%

Depuis 2015, nous faisons tous les ans le même constat : nos fonds les plus alignés avec la transition écologique et climatique sont aussi ceux qui ont les empreintes carbone pondérées les plus élevées.

L'exemple de **Sycomore Europe Eco Solutions**, fonds labellisé Greenfin et le plus aligné avec la transition écologique dans notre gamme, avec la meilleure NEC et le meilleur score d'alignement climatique selon SB2A illustre ce constat : son empreinte carbone est pourtant 20 fois supérieure à celle du fonds Sycomore Sustainable Tech. Les empreintes carbone des fonds reflètent avant tout leurs mix sectoriels, et leurs évolutions à mix sectoriel identique viennent principalement des variations des marchés, de la couverture des données agrégées ou de la qualité de ces données. De plus, les bases de données d'empreintes carbone ne couvrent généralement pas les émissions du scope 3 aval.

Ce constat, fait dès 2015, n'a cessé de s'étayer depuis, et il est désormais partagé par un nombre important d'acteurs. Il nous a conduits à exprimer de fortes réserves sur l'utilisation des empreintes carbone moyenne des portefeuilles et a contribué à notre choix de faire de la NEC notre boussole dans la transition écologique et climatique.

Notre stratégie

2-4 Trois axes stratégiques

1 ÉVITER – Réduire notre exposition aux entreprises qui présentent des risques environnementaux importants

Nous avons défini une **politique d'exclusion** qui s'applique à l'ensemble de nos actifs gérés en direct et vise à écarter de notre univers d'investissement les entreprises aux pratiques controversées d'un point de vue environnemental, notamment celles impliquées dans les énergies fossiles ou la production de pesticides chimiques de synthèse.

Nous intégrons les risques de durabilité propres au domaine environnemental dans tous nos investissements, grâce au pilier **Environnement** de notre modèle d'analyse ESG, le modèle SPICE, comme détaillé ci-après dans la partie « **Gestion des risques** ». Cette analyse permet de sélectionner les entreprises qui sont les plus matures dans la gestion des risques environnementaux, et donc de limiter notre exposition aux risques environnementaux ou aux éco-obstructions, sur l'ensemble de nos investissements.

2 FLÉCHER – Investir dans les entreprises qui, par leur produits et services, contribuent à la transition écologique

Pour ce faire, nous visons à accroître le poids des éco-solutions dans nos investissements, identifiées grâce à la NEC, mais également à accompagner les entreprises en transition, en finançant celles actives dans les secteurs les plus polluants qui développent des solutions pour réduire l'impact environnemental de leurs opérations.

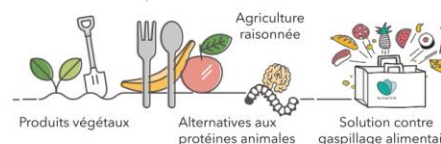
Les éco-solutions sont variées et existent dans de nombreux secteurs d'activité. Elles reposent sur une gestion durable des ressources ou sur la transition écologique ➤

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Des entreprises de plus en plus nombreuses agissent désormais à la fois pour une meilleure gestion et pour une utilisation plus rationnelle de nos ressources naturelles.

CEUX QUI ŒUVRENT POUR UNE ALIMENTATION ÉCORESPONSABLE

Les producteurs et distributeurs de :



CEUX QUI VEILLENT À LA PRÉSERVATION DE NOS RESSOURCES NATURELLES



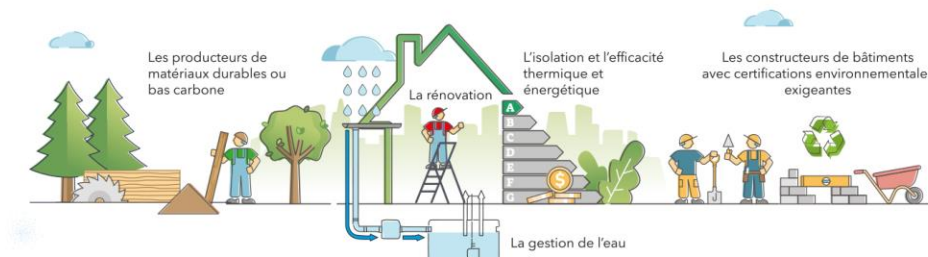
CEUX QUI FONT DE NOS DÉCHETS DES RESSOURCES



CEUX QUI ACCOMPAGNENT LES ENTREPRISES POUR MINIMISER LEURS IMPACTS



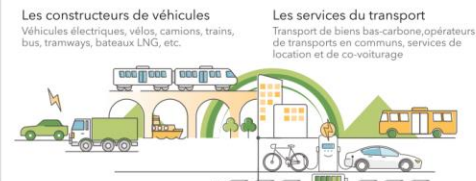
CEUX QUI RÉINVENTENT NOS MAISONS À TOUS LES ÉTAGES



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

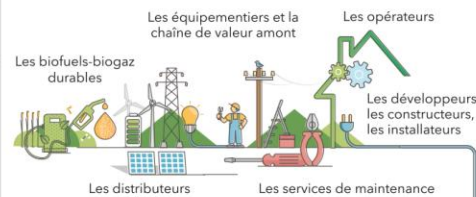
La transition énergétique implique une consommation raisonnable et raisonnée d'énergie, plus de sources d'énergies propres et renouvelables, mais également des réseaux capables d'intégrer et de gérer ces sources d'énergies et d'optimiser les flux.

CEUX QUI CONÇOIVENT UNE MOBILITÉ DOUCE

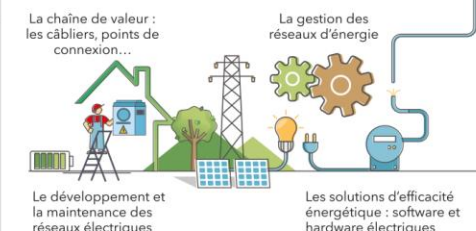


CEUX QUI PERMETTENT AUX ÉNERGIES PROPRES DE S'IMPOSER

L'ensemble de la chaîne de valeur des énergies renouvelables :



CEUX QUI ŒUVRENT POUR UNE CONSOMMATION D'ÉNERGIE RAISONNABLE ET RAISONNÉE



Notre stratégie

2-4 Trois axes stratégiques

3 **ENGAGER** – Accompagner les entreprises pour qu'elles améliorent leur transparence et leurs pratiques sur les enjeux environnementaux

Nous utilisons l'engagement, au travers du dialogue actionnarial et de l'exercice de nos droits de vote, comme un levier essentiel pour accompagner les entreprises et les inciter à placer les sujets environnementaux au cœur de leurs stratégies. Nous considérons qu'il s'agit d'un vecteur d'amélioration des entreprises et que notre additionnalité en tant qu'investisseur réside pour partie dans ces démarches d'engagement.

Celles-ci sont variées et dépendent de sujets propres à chaque entreprise, mais peuvent concerner :

Des enjeux de transparence : nous demandons aux entreprises investies une transparence maximale sur leurs activités et leurs impacts et encourageons l'utilisation de tous les référentiels robustes disponibles en source ouverte :

- Les démarches de publication d'indicateurs physiques chiffrés et d'informations normées du type GRI, SASB, réponses TCFD, CDP, taxonomies etc. ;
- L'utilisation de labels environnementaux robustes certifiés par des tierces parties indépendantes ;
- Les publications d'analyses de cycle de vie des produits et services fournis ;
- Les études comparatives publiques menées par des institutions et des ONG ;
- La connaissance et la publication systématique des limites des méthodes utilisées.

Des enjeux stratégiques : nous soutenons la définition et l'adoption d'une stratégie environnementale qui soit à la fois multi-enjeux, intégrée à l'évolution du modèle économique de l'entreprise et dont les objectifs soient suivis dans le temps, grâce à des indicateurs pertinents et quantifiables. Il est primordial que les entreprises se fixent un cap et des objectifs environnementaux ambitieux et validés scientifiquement.

Ainsi, nous les encourageons à mesurer leur degré d'alignement à l'Accord de Paris et à se fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre en absolu, couvrant les scopes 1, 2 et 3, cohérents a minima avec un scénario 2°C et vérifiés, par exemple, via la *Science Based Target Initiatives* (SBTi).

Des enjeux de gouvernance : nous accordons également de l'importance à la capacité de l'entreprise à adapter sa gouvernance pour mettre ces sujets au cœur du processus décisionnel et à développer l'utilisation d'outils qui l'incarnent – comme un prix interne du carbone, par exemple, ou l'intégration d'un critère environnemental pertinent pour le modèle économique dans les critères de rémunération des dirigeants.

En 2022, nous avons défini une politique de vote sur les résolutions environnementales, et notamment les **Say on Climate**²¹ qui se multiplient lors des Assemblées Générales. Nous tâchons de conserver un niveau d'exigence élevé vis-à-vis des entreprises sur ces sujets et sommes particulièrement vigilants quant au concept de « neutralité carbone »²².

²¹ Politique de vote 2022 de Sycomore AM, page 20 et suivantes [accès]

²² Voir le détail dans notre politique de vote susmentionnée. Nous suivons les recommandations du référentiel de la Net Zero Initiative [accès] et de l'avis de l'ADEME sur le sujet [accès]

3

Gestion des risques

3-1 Intégration des risques de durabilité en matière d'environnement à nos analyses fondamentales

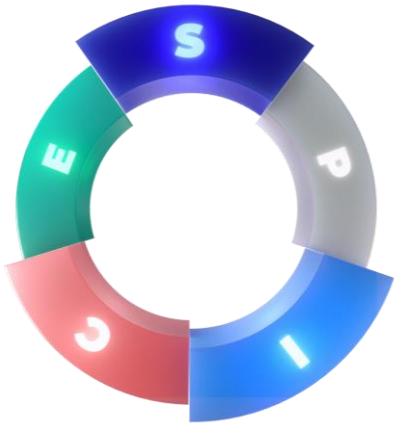
Comme illustré dans le tableau suivant, notre approche propriétaire SPICE²³ est structurée autour des cinq parties prenantes d'une entreprise et couvre les trois piliers du développement durable que sont l'économie, la société humaine et l'environnement. Notre évaluation environnementale se décline du point de vue de la biosphère au travers du module **E, Environnement**.

L'approche tente d'être aussi peu anthropocentrique que possible, l'espèce humaine tendant à y être considérée comme une espèce vivante parmi plus de dix millions d'autres. Les impacts directs sur les humains, et, de manière plus générale, les points de vue anthropocentriques et économiques sont traités dans les autres modules **S, P, I** et **C**.

Piliers	Parties prenantes	Types d'analyse environnementale
S	société et sous-traitance / chaîne d'approvisionnement	impacts sur la santé et la qualité de vie des humains (riverains, usagers, fournisseurs, ...)
P	personnel / collaborateurs	impacts sur la santé et la qualité de vie des employés
I	investisseurs / actionnaires Gouvernance + modèle économique	gouvernance du développement durable, risques et opportunités de la transition écologique et énergétique
C	clients	impacts sur la santé et la qualité de vie des clients, risques réputationnels
E	environnement	impacts sur la biosphère, risques et opportunités d'origine environnementale – biodiversité et climat, dont risque de transition et risques physiques

Par exemple, pour les aliments, la qualité nutritive, l'impact sur la santé publique et la sécurité sanitaire sont des problématiques traitées dans les modules **C** et **S**, alors que l'analyse du module **E** se concentre sur les impacts liés à la production des matières premières (impacts des cultures et de l'élevage sur les ressources en eau, les sols, la biodiversité et le climat), à leur transformation en aliments, aux déchets et aux emballages. Le poids de la note **E** dans la note SPICE est de 10% ou 20% selon la nature des activités de l'entreprise.

Comme détaillé dans notre **Politique d'Intégration ESG et d'Engagement Actionnarial**, la note SPICE de l'émetteur constitue une mesure du risque de durabilité, ou extra-financier, associé à la détention des titres de cet émetteur (actions ou obligations) et influence directement et systématiquement les paramètres de prise de décision (valorisation ou risque du porteur obligataire). Le pilier **Environnement** permet de couvrir, avec des limites méthodologiques bien identifiées, la plupart de la grande variété des impacts physiques sur l'environnement et donc des risques et opportunités qui en découlent.



²³ S pour Sous-traitants et Société, P pour Personnel, c'est-à-dire collaborateurs, I pour Investisseurs, C pour Clients et E pour Environnement

Gestion des risques

3-2 Évaluation des principaux risques environnementaux pour tous nos investissements

Depuis 2015, nous avons renforcé l'intégration du climat et de la biodiversité dans notre modèle d'analyse SPICE, à la fois dans son pilier **Environnement**, mais également dans les analyses de la gouvernance et du modèle économique des entreprises, dans le pilier **Investisseur**. Le modèle d'analyse SPICE a été révisé en 2019 pour mieux intégrer la dimension dynamique des modèles économiques et les recommandations de la TCFD, tout en gardant une approche Capital Naturel prônée par la TNFD et plus large que le seul volet climatique. Sont évalués en particulier :

Le risque de transition vers une économie environnementalement durable. Il pèse 50% de la note **E** et combine 3 analyses :

- La **contribution du modèle économique** à la transition écologique, mesurée grâce à la NEC, et qui reflète le risque de transition actuel si le modèle économique est stable. C'est souvent l'information la plus fiable et elle compose l'essentiel de la note de risque de transition. Elle peut être complétée par des éléments de classification, comme la part verte au sens de la Taxonomie européenne ou du label Greenfin et la part brune liée aux énergies fossiles ;
- Le critère **Trajectoire et Alignement**, qui évalue la trajectoire prise par l'entreprise à court (2025) et moyen terme (2030), les éléments quantifiables d'alignement aux cadres internationaux de référence et aux six objectifs environnementaux de l'Union Européenne : son plan stratégique, l'évolution de son mix de produits, de clients, de technologies et ou d'achats, ses investissements et/ou désinvestissements programmés, impactant le climat, la biodiversité ou les ressources utilisées. Ces éléments peuvent également être appréciés au regard de l'évolution historique de la NEC et complétés par des estimations d'alignement avec des trajectoires climatiques. L'ensemble de ces éléments apporte une dimension dynamique et prospective à la note du risque de transition ;
- Le critère **Différentiation verte**, du type écoconception, démarche d'analyse de cycle de vie ou leadership écologique. Il sert à capter une différenciation intra-sectorielle, les deux précédents critères étant universels, c'est-à-dire trans-sectoriels. Ces facteurs d'analyse par rapport aux pairs permettent d'affiner la note de risque de transition.

Les risques physiques générés par les conséquences physiques de la perte de biodiversité, du dérèglement climatique et plus largement des dégradations de l'environnement

Ils sont estimés sur une échelle de 1 à 5 en intégrant, autant que possible, les risques sur les actifs de l'entreprise ainsi que sur sa chaîne de valeur, de ses fournisseurs à ses clients.

De plus en plus d'entreprises fournissent des rapports selon les recommandations de la TCFD, qui permettent souvent de mieux évaluer ces risques et la manière dont ils sont gérés par l'entreprise. Ces risques peuvent être très élevés et leur matérialité est croissante avec le temps, ils représentent 10% de la note **E**.



Le reste de la note **E**, pondéré à 40%, correspond à **la responsabilité et l'intégration de l'environnement dans le périmètre direct de l'entreprise à travers son projet d'entreprise, son système de gestion de l'environnement et l'empreinte de ses opérations**. Cette analyse aboutit à une note comprise entre 1 et 5 sur l'**Environnement** : plus la note est élevée, mieux les risques sont maîtrisés.

4 Mesures et cibles à horizon 2030

4-1 Notre cible NEC à l'horizon 2030

En 2021 et 2022, nous avons construit une trajectoire quantifiée vers 2030 pour notre société de gestion et nos principaux fonds, et nous avons posé de nouveaux jalons en matière de climat et de biodiversité. Cette ambition s'inscrit dans le triple cadre de l'Article 29 de la loi française Énergie Climat, entrée en vigueur en 2021, de notre démarche d'entreprise à mission certifiée BCorp depuis 2020 et de nos engagements pris auprès de l'initiative *Science Based Targets* en 2021. Cette trajectoire s'exprime en NEC :

[NEC]ⁱ

Afin d'atteindre notre objectif qui est d'augmenter la contribution de nos investissements à la transition écologique, nous nous sommes fixé un objectif de NEC à horizon 2030 : +20%

Cet objectif couvre l'ensemble de nos investissements. En 2021, la NEC pondérée de nos encours sous gestion était de +10% (vs +4% en 2018), à comparer à une NEC des principaux indices européens de 0%, à l'instar de celle du STOXX 600. Cet objectif fixe ainsi une trajectoire qui prolonge la progression de NEC de +4% en 2018 à +10% en 2021.

C'est un objectif exigeant et complet (couverture de 97% en 2021) car il inclut un double alignement en termes de biodiversité et de climat et nécessite une poursuite soutenue de la transformation, amorcée dès 2015, de notre entreprise et de notre offre de fonds d'investissement.

Afin d'atteindre cette cible d'une NEC de +20%, et en lien avec les trois axes stratégiques identifiés plus haut, notre stratégie consiste à :



ÉVITER – Faire des choix d'investissements qui réduisent notre exposition aux risques environnementaux

✓ Réduire la part des éco-obstructions, ici définies comme étant les activités ayant des NEC fortement négatives et pour longtemps, en l'absence de stratégie de transition



FLÉCHER – Renforcer les investissements dans les entreprises qui, par leurs produits et services, apportent des solutions pour la transition écologique

✓ Piloter la NEC de tous les fonds et mandats en fonction de leurs stratégies respective

✓ Développer la part des fonds ayant des NEC nettement supérieures à +20%

✓ Participer au financement des entreprises en transition



ENGAGER – Accompagner les entreprises pour qu'elles gèrent mieux leurs impacts et dépendances vis-à-vis de la nature, avec un accent sur les entreprises en transition

✓ Utiliser l'engagement actionnarial pour promouvoir les meilleures pratiques et accompagner les entreprises dans l'évolution de leur modèle économique et l'amélioration progressive de leur NEC

La NEC, grâce à son approche intégrée du climat et de la nature, constitue la partie commune de nos boîtes à outils climat et biodiversité présentées ci-après.

Mesures et cibles à horizon 2030

4-2 Notre boîte à outils climat

Les évaluations d'alignement climatique constituent des éléments de réponses complémentaires à la NEC concernant la contribution de Sycomore AM aux objectifs de lutte contre le réchauffement climatique et notamment aux objectifs de l'Accord de Paris, en particulier l'objectif d'une hausse de la température mondiale à l'horizon 2100 inférieure à 2°C par rapport à l'ère préindustrielle. Ainsi, en complément de la NEC (dont la part climatique varie de 0% à 100% selon les activités et pèse en moyenne de l'ordre de 50%), nous utilisons deux méthodes pour évaluer la trajectoire des entreprises en portefeuille :

- **Science-Based 2°C Alignment (SB2A)**, nous donne des trajectoires de hausse induite de température à horizon 2100 par rapport à l'ère préindustrielle, à partir de tendances passées de l'entreprise en matière de performances d'émissions de GES et de ses objectifs de décarbonisation. Il s'agit d'une méthodologie développée par Iceberg Data Lab qui nous fournit in fine une température (en °C) par entreprise.
- **Science Based Targets Initiative (SBTi)**, encourage les entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions de GES à des horizons allant de 2025 à 2050, en cohérence avec les préconisations scientifiques, conformément aux recommandations du GIEC et à l'Accord de Paris. À travers la publication de cadres méthodologiques sectoriels, la SBTi permet aux acteurs de se fixer des objectifs alignés sur la science (SBT), suivant donc des trajectoires de réchauffement limitées à 1,5°C ou 2°C, adaptées aux spécificités de leurs activités. Ainsi, depuis 2019, la SBTi a introduit une classification de la hausse de température induite des objectifs de Scope 1 & 2 approuvés, en indiquant s'ils étaient alignés suivant trois niveaux : « aligné sur 1,5°C », « nettement inférieur à 2°C », ou « aligné sur 2°C ».

Ces deux méthodes sont notamment basées sur le *Sectorial Decarbonization Approach*, elle-même construite à partir des scénarios ETP 2014 2DS et B2DS de l'AIE.

Ces deux informations, SB2A et SBTi, sont différentes et intéressantes et nous les utilisons en complément de la NEC afin d'évaluer les trajectoires d'alignement climatique des entreprises que nous finançons. Nous les utilisons également à des fins de reporting.

Notre cible 1,5°C validée par SBTi à horizon 2030

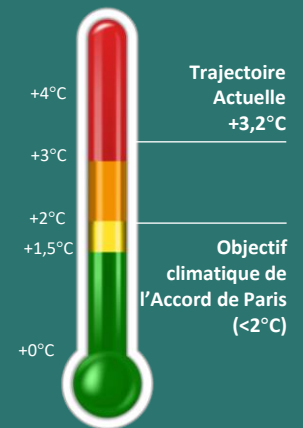
En 2022, nous avons rendu publique notre trajectoire sur le climat et la biodiversité²⁴ et avons obtenu la validation de notre cible 1,5°C auprès de SBTi basée sur nos engagements²⁵ :

Objectifs scope 1 & 2

- Réduire de 50% en 2030 de nos émissions absolues de GES sur les scopes 1&2 par rapport à 2019,
- Maintenir notre approvisionnement en électricité 100% renouvelable,

Objectif scope 3

- Atteindre une part des actions et obligations cotées en bourse disposant d'objectifs validés par SBTi de 56% d'ici à 2030 ;
- Atteindre une part des actions et obligations cotées en bourse disposant de cibles 1,5°C validées par SBTi de au moins 40% en 2030.



²⁴ Notre rapport d'investisseur responsable 2021 intègre les recommandations de l'art 29 LEC [\[accès\]](#)

²⁵ Notre engagement validé avec le détail des cibles [\[accès\]](#)

Mesures et cibles à horizon 2030

4-3 Notre boîte à outils biodiversité

En complément de la NEC et afin de quantifier l’empreinte biodiversité de nos investissements grâce à un indicateur absolu, nous utilisons depuis 2021 la **Corporate Biodiversity Footprint**. Cet indicateur a été développé par I Care et Iceberg Data Lab suite à un appel à manifestation d’intérêt lancé avec trois autres gestionnaires d’actifs²⁶ pour développer un outil précurseur de mesure d’empreinte biodiversité.

L’indicateur est exprimé en km².MSA pour *Mean Species Abundance*. Le MSA désigne l’abondance moyenne des espèces et varie de 0 à 100%, où 100% signifie que l’assemblage d’espèces est totalement intact et 0% signifie que toutes les espèces d’origine ont disparu localement. La MSA est calculée sur la base de l’abondance des espèces individuelles sous l’influence d’une pression donnée, par rapport à leur abondance dans une situation non perturbée, situation naturelle de référence. Elle est ensuite rapportée à des km² afin de convertir le résultat en donnée surfacique. Le résultat donné par la CBF est exprimé en km².MSA d’équivalent baisse de 100% à 0% de la biodiversité initiale et est le plus souvent négative.

Cette méthodologie couvre quatre pressions sur les cinq listées par l’IPBES : le changement climatique, la pollution de l’air, la pollution de l’eau et le changement d’usages des sols. Les espèces invasives, cinquième pression listée par l’IPBES, ne sont pas couvertes.

La CBF est une empreinte biodiversité surfacique : pour chaque entreprise en portefeuille nous avons un chiffre négatif qui correspond aux surfaces maintenues artificialisé du fait de son activité.

Engagés dans ce partenariat depuis 2021, nous menons des travaux de R&D sur son utilisation et participons activement au comité de pilotage de l’indicateur pour suivre ses développements méthodologiques.

²⁶ Appel commun lancé en 2020 par Sycomore AM, BNP Paribas AM, AXA IM et Mirova [\[accès au communiqué de presse\]](#)



Limites scientifiques de ces mesures

Aucun des outils que nous utilisons ne peut être qualifié de complètement exhaustif et dépourvu de limites. En particulier :

- Les limites de la NEC sont publiées depuis 2019 sur les documents méthodologiques de la NEC 1.0, disponibles sur le site de la NEC Initiative ;
- Les méthodes actuelles d’empreinte environnementale telles que la CBF basent leur modélisation sur une partie seulement des polluants existants les plus répandus, et le périmètre pris en compte est centré sur la biodiversité terrestre au-dessus du sol, les impacts sur la vie dans les sols, les milieux aquatiques et les milieux océaniques étant moins bien documentés et encore plus difficiles à modéliser ;
- Les outils et méthodes purement climatiques, comme SB2A, SBTi, ACT ou les indicateurs carbone font, par construction, l’impasse sur tous les enjeux non-climatiques, c’est-à-dire 8 limites planétaires sur 9, ou 4 pressions principales sur la biodiversité sur 5 ;
- Les approches par catégorie (éco-activité, taxonomie verte, exclusion brune ou secteur) sont, par construction, binaires (vert/non vert, marron/non marron, cible validée/pas de cible validée, secteur selon telle nomenclature) et ne permettent pas de capter la diversité des différences graduelles (à cause des effets de seuil) et des dynamiques (les catégories étant figées).

5 Notre gouvernance

5-1 Organisation

Le pilotage des sujets environnementaux est intégré à la gouvernance de la mission de Sycomore AM, décrite annuellement dans notre rapport d'entreprise responsable, *Sycoway as a Company*. Cela concerne tant les impacts liés à l'exercice des activités de Sycomore AM, comme l'utilisation de nos bureaux, les déplacements des collaborateurs, les achats d'énergie et de produits et services, que les impacts de Sycomore AM via ses investissements.

Notre gouvernance en matière de Capital Naturel est intégrée à nos instances de gouvernance :

- **Le Directeur de la recherche et de la stratégie ISR** : il valide toute adoption ou évolution méthodologique sur la base des avis formulés par les membres de l'équipe ESG ;
- **Le Comité de Mission** : créé en 2021 et composé de collaborateurs et, depuis fin 2022, de personnalités qualifiées indépendantes, le Comité de Mission remplace à la fois le Comité Stratégique Environnement constitué en 2015 et le Comité Mission et Développement Durable constitué en 2018. Ce comité se réunit au minimum deux fois par an pour passer en revue des éléments de notre stratégie, dont le présent document, et le suivi de l'accomplissement de notre mission. À la fois gardien de notre mission, œil critique et source d'inspiration, ce comité est un lieu privilégié d'échanges, où chaque membre indépendant s'exprime librement intuitu personae ;
- **Le Comité de Pilotage** : il examine la présente Stratégie Capital Naturel, définit et pilote la feuille de route qui en est issue.

Par ailleurs, nous participons à la gouvernance de la NEC Initiative à travers son conseil de surveillance et son comité de mission.

5-2 Moyens humains et formations

Les **moyens humains relatifs aux risques et opportunités en matière d'environnement** sont intégrés au sein de notre organisation :

- Au sein de l'équipe de gestion, les spécialistes ESG : 7 personnes sont particulièrement impliquées sur les sujets environnementaux, représentant plus de 3 Equivalent Temps Plein ;
- Au sein de l'équipe de gestion des risques, 2 personnes sont spécialisées dans les données environnementales.

En matière de **formation à l'environnement**, chaque nouvel arrivant dans l'équipe de gestion est formé pour calculer des NEC, ce qui représente un corpus de 25h de formation et est un excellent moyen de familiariser l'ensemble de l'équipe d'analystes-gérants aux enjeux environnementaux. De plus, des sessions sont organisées régulièrement par les spécialistes internes ou par des experts externes, à destination de l'équipe de gestion ainsi qu'aux collaborateurs des autres services (formations internes environnement, initiation à la NEC...). Par exemple, depuis mars 2022, nous organisons un cycle Fresque du Climat à destination de l'ensemble des collaborateurs.

Enfin, les membres des équipes de gestion et des risques entretiennent et développent leurs compétences grâce à leur participation à de nombreux travaux et comités (travaux et formations de la NEC Initiative, comité d'experts du fonds Objectif Climat Actions 2, Commission Climat et Finance Durable de l'AMF, Comité du label Greenfin, groupe de travail et sessions du *Partnership for Biodiversity Financial Accountings* (PBAF), travaux de *Finance for Tomorrow*, comité d'orientation du programme de recherche interdisciplinaire "Finance verte et durable" de l'Institut Louis Bachelier, etc.).



Notre gouvernance

🔗 5-3 Engagements dans les initiatives de place

Nous soutenons les initiatives et les meilleures pratiques en matière d'intégration des enjeux environnementaux dans la gestion d'actifs.

Nous sommes signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies depuis 2010, du *Carbon Disclosure Project* depuis 2013, du *Montreal Carbon Pledge* en 2015, sponsor officiel de la COP21 en 2015, membre de l'*Institutional Investors Group on Climate Change* (IIGCC) depuis 2017, membre du conseil d'administration du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) depuis 2017, signataire des recommandations de la TCFD en 2017, membre du collectif FAIRR depuis 2018, signataire de *Climate Action 100+* depuis 2019, cofondateur de la NEC Initiative depuis 2019, co-lanceur de l'appel des investisseurs en faveur de la biodiversité et membre du consortium qui a sélectionné la *Corporate Biodiversity Footprint* (CBF) comme mesure d'empreinte biodiversité en 2020, signataire du *Finance for Biodiversity Pledge* en 2021, partenaire du *Partnership for Biodiversity Accounting Financials* (PBAF) depuis 2021, actionnaire de la NEC initiative depuis 2021, engagé par notre cible validée par SBTi et membre du TNFD Forum depuis 2022.



Notre gouvernance

5-4 Transparence vis-à-vis de nos parties prenantes

Pour conclure, nous avons à cœur de rendre compte fidèlement et de manière transparente de la performance environnementale de nos investissements au travers de publications régulières, accessibles à nos parties prenantes.

Ainsi, depuis septembre 2022, nous avons développé de nouveaux reporting extra-financiers incluant pour tous nos fonds et leurs indices de référence :

- la note E et la NEC ;
- le pourcentage de revenus éligibles à la Taxonomie européenne ;
- la part des revenus des entreprises liée aux énergies fossiles, de l'amont jusqu'au raffinage et à la production d'énergie ;
- l'empreinte carbone moyenne en tonnes équivalentes CO₂, par an et par million d'euros de valeur d'entreprise, avec le périmètre des émissions de gaz à effet de serre (GES, selon le GHG Protocol) le plus large disponible : scopes 1, 2 et 3 amont, n'incluant ni le scope 3 aval, ni les émissions évitées ou scope 4.

Pour certains de nos fonds, nous reportons également :

- la hausse moyenne de température induite à horizon 2100 par rapport à l'ère préindustrielle selon la méthodologie SB2A ;
- la part des entreprises du fonds ayant validé leurs cibles de réduction des GES auprès de SBTi ;
- l'empreinte biodiversité (*Corporate Biodiversity Footprint*) pour deux fonds « pilote » : Sycomore Sélection Responsable et Sycomore Europe Eco Solutions.

Nous détaillons pour ces données (et l'ensemble des indicateurs extra-financiers que nous communiquons dans nos reporting) la définition de l'indicateur, la source des données et, lorsqu'il s'agit de méthodologies, les principales hypothèses, avantages et limites, dans le document **Protocole de reporting**.

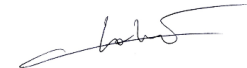
Ces reporting mensuels enrichis sont disponibles sur notre site internet et offrent à l'ensemble de nos parties prenantes une visibilité sur les enjeux environnementaux de nos fonds. Enfin, c'est dans notre rapport annuel d'investisseur responsable, **Sycoway as an investor**, que nous rendons compte de la mise en œuvre de la présente stratégie.

Les membres du Comité Exécutif



**Christine
Kolb**

Directrice de la
Stratégie et du
Développement



**Cyril
Charlot**

Directeur
Général
Délégué



**Emeric
Préaubert**

Directeur
Général

The background is a solid teal color with several thin, white, wavy lines that flow across the page, creating a sense of movement and depth.

sycomore
am